

Séance du Conseil municipal de Corsier du 11 décembre 2018

**Résolution Stop au Glyphosate
Pour que Corsier soit une Commune «Zéro-Pesticides »
qui offre un environnement sain à ses habitants**

Vu la classification par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 20 mars 2015 de la substance glyphosate dans la catégorie « probablement cancérigène pour l'homme » ;Vu que le canton de Genève a déjà appliqué le principe de précaution dans le domaine agricole, en interdisant à Genève la culture et la détention d'animaux de rentes OGM ;

Vu l'acceptation en date du 11 octobre 2018 par le Grand Conseil de la mo 837 « En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse » (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale ;

Vu la condamnation de la société Monsanto du 10 août 2018 par la justice californienne, à verser 289,2 millions de dollars à un jardinier américain, Dewayne « Lee » Johnson, suite à son exposition aux herbicides Roundup et Ranger ;

Vu que le glyphosate est la substance chimique la plus utilisée comme herbicide en Suisse et dans le monde (diverses sources dont OFAG);

Vu que le glyphosate pollue les cours d'eau, les sols, la flore et met en danger la faune (<https://labs.letemps.ch/interactive/2018/longread-pesticides/>);

Considérant qu'il est désormais établi que la consommation régulière de cet herbicide nous expose à des effets cumulatifs et chroniques néfastes sur notre santé ;

Compte tenu des analyses ayant démontrés la présence de traces de glyphosate dans 37,5% des cas testés en Romandie ainsi que dans quasi l'ensemble des 170 produits analysés par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire de nos aliments ;

Vu que les alternatives à l'utilisation du glyphosate dans l'agriculture existent et qu'elles sont prometteuses ;

Vu la responsabilité de la Commune dans la protection de la santé de ses employé.e.s et de sa population ;

Le Conseil Municipal de Corsier par

X Oui X non X abstention

demande aux membres de l'Exécutif de Corsier

- De renoncer à l'achat, au stockage et à l'utilisation d'herbicides chimiques et produits semblables contenant du glyphosate sur l'ensemble du territoire communal dans un délai de 12 mois suivants l'adoption de la présente résolution.

-De transmettre au Service Technique Intercommunal une directive interne visant à interdire l'utilisation du glyphosate et/ou l'usage des pesticides en général par les services communaux ainsi que par les entreprises extérieures mandatées par la commune, mais aussi de décrire dans ce texte les mesures à mettre en place permettant de renoncer au glyphosate et de réduire l'usage de pesticides pour l'entretien des espaces verts.

- D'établir un plan d'action et d'information à l'intention des habitant.e.s de la commune pour promouvoir activement le jardinage et la culture sans recours aux pesticides, et promouvant en particulier le renoncement

au glyphosate (p.ex. publication régulière d'astuces, collecte des pesticides en stock chez les particuliers.ères pour assurer une élimination correcte, etc.).

- D'établir un plan d'action en collaboration avec les agriculteurs.trices, maraîchers.ères et horticulteurs.trices travaillant sur le territoire de la commune afin de les insister à renoncer au glyphosate et aux pesticides (p.ex. règles fixées lors du renouvellement des baux agricoles de la commune, etc.).

Résolution déposée par Denis Waechter – les Verts